



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



FIDUCIAIRE METROPOLE  
AUDIT SAS  
26, boulevard du Général de  
Gaulle  
59100 Roubaix

# NACON

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

NACON

396-466 rue de la Voyette-CRT2 59273 FRETIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS  
Société par actions simplifiée rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes des Hauts-de-France  
Siège social : 26 boulevard du Général de Gaulle –  
59100 Roubaix  
Capital social : 177 716 €  
338 544 513 RCS Lille



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



FIDUCIAIRE METROPOLE  
AUDIT SAS  
26, boulevard du Général de  
Gaulle  
59100 Roubaix

## NACON

396-466 rue de la Voyette-CRT2 59273 FRETIN

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

À l'Assemblée générale de la société NACON,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts et l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NACON relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Evaluation des titres de participation**

#### *Point clé de l'audit*

Les titres de participation figurent au bilan au 31 mars 2024 pour un montant net de 112 324 milliers d'euros représentant 27% du montant total des actifs du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable estimée par la société à la clôture de l'exercice.

Comme indiqué dans la section « Note 3 - Titres de participation » de la note 19.1.5.1 « Notes complémentaires au bilan » de l'annexe aux comptes annuels, des dépréciations sont le cas échéant constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage des participations, telles qu'évaluées globalement selon la stratégie d'ensemble du groupe NACON sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés du groupe.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments prévisionnels à considérer.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés*

Nous avons apprécié la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des titres de participation mise en œuvre par la société.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de calcul de la valeur d'usage et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances de l'activité « Gaming » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du groupe ;
- le calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la section « Note 3 - Titres de participation » de la note 19.1.5.1 « Notes complémentaires au bilan » de l'annexe aux comptes annuels.

### **Valorisation du poste Editeur – coûts de développement des jeux**

#### *Point clé de l'audit*

Au 31 mars 2024, les dépenses engagées par NACON au titre du développement des jeux, en tant qu'éditeur chargé de leur commercialisation, sont inscrites à l'actif, nettes des pertes de valeur, et s'élèvent à 182 611 milliers d'euros, soit 44% des actifs.

Les contrats signés avec les studios de développement stipulent en général le versement par l'éditeur au studio, au cours du développement du jeu, d'un minimum garanti ou de milestones forfaitaires fixes ou éventuellement basés sur des prévisions de ventes.

Les avances versées par NACON au cours du développement des jeux sont reconnues au compte de résultat en fonction du rythme de commercialisation des jeux.

Comme indiqué en section « Note 7 - Autres créances » de la note 19.1.5.1 « Notes complémentaires au bilan » de l'annexe aux comptes annuels, à la clôture de chaque exercice, pour chaque jeu, les recettes prévisionnelles font l'objet d'estimations par la direction. Lorsque ces dernières sont inférieures aux dépenses supportées par NACON au titre du développement du jeu, une dépréciation est pratiquée.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable à la clôture et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du recours au jugement de la direction qu'implique la détermination des ventes futures des jeux.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés*

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la société pour le suivi des dépenses relatives aux coûts de développement des jeux, la définition des modalités de comptabilisation au compte de résultat et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons sélectionné des jeux présentant des valeurs importantes à l'actif du bilan au 31 mars 2024 et nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures de jeux, qui concourent à la détermination de la valeur recouvrable de ces montants, et notamment leur cohérence avec des réalisations passées pour des jeux similaires.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans la section « Note 7 - Autres créances » de la note 19.1.5.1 « Notes complémentaires au bilan » de l'annexe aux comptes annuels.

## **Reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux digitaux » en fin de période**

### *Point clé de l'audit*

Au 31 mars 2024, le chiffre d'affaires s'élève à 106 724 milliers d'euros et comprend notamment les ventes de jeux vidéo sous format digital.

Comme indiqué en section « Note 19 - Ventilation du chiffre d'affaires » de la note 19.1.5.2 « Notes complémentaires au compte de résultat » de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires issu des ventes digitales de jeux est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du jeu. Les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées.

En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturé sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.

Dans ce contexte et du fait du caractère significatif des ventes de jeux digitaux, nous avons considéré que la reconnaissance de cette catégorie de chiffre d'affaires en fin de période constituait un point clé de l'audit.

### *Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés*

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la société pour la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les ventes digitales de jeux vidéo.

Concernant les ventes digitales réalisées sur les plateformes au 31 mars 2024 mais non encore facturées, nous avons obtenu des extractions des données de ventes des plateformes réalisées avant la clôture ou des confirmations des plateformes concernées.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans la section « Note 19 - Ventilation du chiffre d'affaires » de la note 19.1.5.2 « Notes complémentaires au compte de résultat » de l'annexe aux comptes annuels.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.



Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société NACON par l'Assemblée générale du 12 juillet 2019 pour le cabinet KPMG SA et du 22 janvier 2020 pour le cabinet FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS.

Au 31 mars 2024, le cabinet KPMG SA et le cabinet FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS étaient dans la 5<sup>ème</sup> année de leur mission sans interruption.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au Comité d'audit**

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 juin 2024  
KPMG S.A.

Roubaix, le 19 juin 2024  
FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS

Stephanie ORTEGA  
Associée

François DELBECQ  
Associé

## 19.1 COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2024

### 19.1.1 Bilan au 31 Mars 2024

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Valeurs Brutes 31/03/24	Amort. & Prov. 31/03/24	Valeurs Nettes 31/03/24	Valeurs Nettes 31/03/23
<b>ACTIF</b>					
<b>Actif immobilisé</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
	1				
Concessions, brevets		5 310	1 315	3 995	3 914
<b>Immobilisations corporelles</b>					
	2				
Terrains		1		1	1
Constructions		5	5	0	0
Autres immo. corporelles		955	623	332	365
Immobilisations en cours		352		352	203
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres de participation	3	112 324		112 324	130 677
Autres titres immobilisés		1		1	1
Autres immo. financières	4	2 280	24	2 256	2 091
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>121 228</b>	<b>1 967</b>	<b>119 261</b>	<b>137 252</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stocks et en-cours	5	28 321	9 713	18 608	24 367
Avances et acomptes		62		62	921
Créances					
Clients et comptes rattachés	6	27 757	2 875	24 882	27 819
Autres créances	7	227 697		227 697	188 549
Valeurs mobilières de placement					6839
Disponibilités		24 812		24 812	26 604
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>308 649</b>	<b>12 588</b>	<b>296 061</b>	<b>275 099</b>
Charges constatées d'avance	9	2 838	-	2 838	3 251
Ecarts de conversion Actif		69	-	69	161
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>432 784</b>	<b>14 555</b>	<b>418 229</b>	<b>415 763</b>

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Valeurs 31/03/2024	Valeurs 31/03/2023
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>	<b>10</b>		
Capital social		87 852	86 936
Primes		82 910	82 534
Réserve légale		10 000	10 000
Réserves indisponibles		4 523	2 211
Autres réserves		24 500	21 432
Résultat de l'exercice		5 282	5 599
Provisions réglementées		-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11</b>	<b>215 067</b>	<b>208 712</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>12</b>	<b>393</b>	<b>3 968</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	13	114 319	110 673
Emprunts et dettes financières diverses		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	42 218	24 264
Dettes fiscales et sociales	14	2 072	1 783
Dettes sur immobilisations	15	16 681	40 283
Autres dettes	15	27 377	25 581
Produits constatés d'avance		20	422
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>202 687</b>	<b>203 006</b>
Ecart de conversion passif		82	77
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>418 229</b>	<b>415 763</b>

## 19.1.2 Compte de Résultat au 31 Mars 2024

en milliers d'euros	Notes	31/03/24	31/03/2023
Ventes de produits		105 968	97 591
Ventes de services		756	667
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>19</b>	<b>106 724</b>	<b>98 258</b>
Subventions d'exploitation		30	20
Production immobilisée		425	288
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	20	16 478	13 034
Autres produits d'exploitation	20	403	1 173
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>124 060</b>	<b>112 773</b>
Achats de marchandises		70 238	64 047
Variation de stocks de marchandises		8 388	2 633
Autres achats et charges externes		16 375	16 231
Impôts, taxes et versements assimilés		535	413
Salaires et traitements		7 915	6 780
Charges sociales		3 259	2 835
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	22	478	369
Dotations aux provisions sur actif circulant	22	12 158	12 695
Dotations aux provisions pour risques et charges	22	260	2 293
Autres charges d'exploitation		1 642	670
<b>Total Charges d'exploitation</b>		<b>121 248</b>	<b>108 966</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 812</b>	<b>3 807</b>
Produits financiers de participation		6 339	3 436
Produits des autres immobilisations financières		2 106	1 137
Autres intérêts et produits assimilés		123	28
Reprises sur provisions financières		587	136
Gains de change		230	921
<b>Total Produits financiers</b>		<b>9 385</b>	<b>5 658</b>
Dotations aux provisions financières		93	587
Intérêts et charges financières		3 585	1 087
Pertes de change		1 490	836
<b>Total Charges financières</b>		<b>5 168</b>	<b>2 510</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>23</b>	<b>4 217</b>	<b>3 148</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>7 029</b>	<b>6 955</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		69	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2	26
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>24</b>	<b>71</b>	<b>26</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	105
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		72	154
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>24</b>	<b>72</b>	<b>259</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>24</b>	<b>-1</b>	<b>-233</b>
Crédit impôt Mécénat		0	63
Intégration Fiscale	25	-1 746	-1 186
<b>RESULTAT NET</b>		<b>5 282</b>	<b>5 599</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2024

Ce document constitue l'annexe des comptes sociaux de NACON SA au 31 mars 2024.

Ils présentent un total actif de 418 229 k€ et un profit de 5 282 k€.

Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

### 19.1.3 Faits marquants de l'Exercice

#### 19.1.3.1 Acquisitions de studios

Nacon n'a pas acquis de studios sur l'exercice.

#### 19.1.3.2 Actionnariat

- **Augmentation de capital suite à l'acquisition définitive d'Actions Gratuites**

401.460 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration du 15 septembre 2022 aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les objectifs du Groupe n'ayant pas été atteints, seules 6.660 de ce plan d'Actions Gratuites 2022 ont été définitivement acquises en septembre 2023 par 16 bénéficiaires.

218.439 Actions gratuites décidées au moment des acquisitions de certains studios de développement et attribuées sur les exercices 2020/21 et 2022/23 ont par ailleurs été acquises par les bénéficiaires.

Il a été en conséquence procédé à l'émission d'un nombre total de 218.439 actions nouvelles par incorporation de réserves.

- **Augmentation de capital suite au versement du 3<sup>ème</sup> Earn out aux cédants de Big Ant Holding Pty Ltd**

Un 3<sup>ème</sup> complément de prix a été versé aux cédants de Big Ant Studios Pty Ltd le 18 septembre 2023. Conformément au protocole d'acquisition, 50 % de ce Complément de Prix a été payé en actions NACON SA au travers d'une augmentation de capital de 1 073 K€.

Il a été ainsi procédé le 18 septembre 2023 à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 696.956 actions dont la valeur de 1,539 € correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action Nacon sur le marché d'Euronext Paris lors des 20 dernières séances de bourse précédant l'opération.

- **Attribution d'Actions Gratuites 2023**

Le Conseil d'administration a, lors de la séance du 18 septembre 2023, attribué 2.946.252 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe, soit 880 bénéficiaires. L'acquisition sous conditions sera définitive :

- au bout d'un an pour 389.858 actions,
- au bout de trois ans pour 2.556.394 actions.

L'acquisition définitive des actions est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat

opérationnel.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 2.946.252 actions attribuées, soit 2.946.252 euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

- **Franchissement de seuil**

Deux franchissements de seuil sont intervenus durant l'exercice 2023/24 :

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 27 juin 2023, le seuil de 5% du capital de la société NACON et détenir, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA et des sociétés CDC Croissance et CNP Assurances qu'elle contrôle, 5 009 423 actions NACON représentant 6 827 604 droits de vote, soit 5,76% du capital et 4,81% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions NACON à titre de collatéral par CNP Assurances.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 17 août 2023, le seuil de 5% du capital de la société NACON et détenir, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA et des sociétés CDC Croissance et CNP Assurances qu'elle contrôle, 4 322 453 actions NACON représentant 6 140 634 droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions NACON détenues à titre de collatéral par CNP Assurances.

L'actionnariat de la Société au 31 mars 2024 se répartit comme suit :

Actionnaires	Catégorie	% du capital	% des droits de vote <sup>(1)</sup>
Bigben Interactive SA		60.23%	70.49%
Prêt d'actions à BNP Arbitrage (2)			2.54%
Bpifrance Participations (3)	Investisseur Institutionnel	2.07%	2.60%
CDC Croissance (3)	Investisseur Institutionnel	2.85%	1.79%
Public		34.75%	22.59%
Contrat de liquidité		0.10%	-
<b>Total</b>		<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

(1) droits de vote bruts

(2) dont 3.555.937 actions ont été prêtées à BNP Paribas à des fins de couverture dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par Bigben Interactive

(3) il est précisé que Bpifrance Participations SA et contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2 % par la CDC et à 49,2 % par l'EPIC Bpifrance.

### 19.1.3.3 Autres événements

- **Evolution de l'endettement**

Afin de poursuivre le financement du développement de l'activité jeux et de sa stratégie de croissance externe, la société Nacon SA a contracté pour 24.5 M€ de nouveaux emprunts moyen terme au cours de l'exercice 2023/2024.

Ces nouveaux emprunts ont une échéance de 4 ans à 7 ans, avec une période de différé pour certains d'entre eux. Deux de ces nouveaux emprunts sont à taux variable, pour un montant total emprunté de 9.5 M€.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts à taux fixe sur l'exercice est de 2.73%.

Aucun covenant n'est à respecter pour ces nouveaux emprunts.

La société NACON a remboursé conformément à ses plans d'amortissements bancaires ses échéances de moyen termes.

#### **19.1.3.4 Événements post clôture**

Aucun événement post clôture.

#### **19.1.4 Principes et méthodes comptables**

Application du Règlement ANC n°2014-03 et de ses règlements subséquents.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En vue de l'établissement des états financiers, la direction de la Société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières et les autres créances (Notes complémentaires au bilan – Autres créances).

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment la valorisation des titres de participation et des prêts associés, les engagements envers les salariés et les provisions.

##### **19.1.4.1 Changements de méthodes comptables**

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

##### **19.1.4.2 Changement de méthode de présentation**

Les méthodes de présentation adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 mars 2023.

## 19.1.5 Notes complémentaires

### 19.1.5.1 Notes complémentaires au bilan

#### ♦ Note 1 - Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	Mars-23	Acquisitions	Cessions ou Transferts	Mars-24
Logiciels	784	409		1 193
Marques*	3 658			3 658
Brevets	459			459
<b>Total</b>	<b>4 901</b>	<b>409</b>	<b>0</b>	<b>5 310</b>

*\*Dont les marques Plantronics et Greedfall*

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	Mars-23	Dotations	Reprises	Mars-24
Logiciels	397	315		712
Marques	228	-		228
Brevets	362	13		375
<b>Total</b>	<b>756</b>	<b>231</b>	<b>0</b>	<b>1 315</b>

En cas de non-renouvellement de la protection d'un brevet, celui-ci fait l'objet d'un amortissement pour le solde de sa valeur comptable.

#### ⇒ **Principe Comptable – Immobilisations incorporelles**

*Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition.*

*Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :*

<b>Catégorie</b>	<b>Méthode d'amortissement</b>
Logiciels	De 12 à 36 mois
Brevets	Linéaire, 10 ans
Marques	Les marques ne sont plus amorties depuis le 1er avril 2018

*Les marques font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en cas d'identification d'un indice de perte de valeur*

♦ **Note 2 - Immobilisations corporelles**

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	Mars-23	Acquisitions	Transferts	Cessions	Mars-24
Terrains	1				1
Constructions	5				5
Agencements des Installations	142	8			150
Matériel de transport	41	2			43
Mobilier et Matériel de bureau	657	106			763
Immobilisations corporelles en cours	0				0
<b>Total</b>	<b>846</b>	<b>116</b>			<b>962</b>

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	Mars-23	Dotations	Transferts	Reprises	Mars-24
Constructions	5	0			5
Agencements des Installations	21	14			35
Matériel de transport	22	10			32
Mobilier et Matériel de bureau	432	124			556
<b>Total Amortissements</b>	<b>480</b>	<b>148</b>			<b>628</b>

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations corporelles**

*Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont essentiellement amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation, selon les plans d'amortissement suivants*

<b>Catégorie</b>	<b>Méthode d'amortissement</b>
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Agencements constructions	Linéaire, entre 10 et 20 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Matériels de transport	Linéaire, 4 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans

♦ **Note 3 - Titres de participation**

Valeurs brutes des titres de participation

Sociétés	Valeurs brutes 31/03/23	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 31/03/24
Games.fr S.A.S.	2 849			2 849
Bigben Interactive Belgium	2 897			2 897
Bigben Interactive GmbH	500			500
Kylotonn	2 787			2 787
Nacon US	458			458
Bigben Interactive Italie	100			100
Nacon HK	118			118
Cyanide	22 874			22 874
Eko Software	9 796			9 796
Lunar	719			719
Spiders	6 200		800	5 400
Neopica	2 600		100	2 500
Crea-Ture Studios	4 200		573	3 627
Passtech Games	3 000		282	2 718
Ishtar Games	11 000		5 351	5 649
Midgar Studio	11 551		302	11 249
Daedalic	49 027		10 945	38 082
Nacon Industrie	1			1
Nacon Tech		1		1
<b>Total Titres</b>	<b>130 677</b>	<b>1</b>	<b>18 353</b>	<b>112 324</b>

Aucune dépréciation de titres n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Sur l'exercice 2023/2024, Nacon a constaté des diminutions :

- Les diminutions de certains titres de participations correspondent à la réestimation des montants de compléments de prix à payer, suite à la révision des probabilités d'atteinte des objectifs.

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations financières**

*Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, y compris le cas échéant des compléments de prix.*

*A la clôture de l'exercice, la direction procède à une analyse de la valeur recouvrable :*

- *des titres de participation*
- *des éventuelles créances rattachées à ces participations*
- *des éventuelles autres immobilisations financières se rapportant à ces participations (mali de confusion, ...).*

*Les montants de compléments de prix à payer sont réestimés suite à la révision des probabilités d'atteinte des objectifs associés, et des diminutions de certains titres de participations sont alors constatés.*

*Des provisions pour dépréciation sur ces différents éléments sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage des participations telles qu'évaluées globalement par la direction selon la stratégie d'ensemble du Groupe, sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés du Groupe.*

♦ **Note 4 - Autres Immobilisations financières**

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Titres immobilisés	1	1
Dépôts et cautionnements	65	54
Gage-Espèces Emprunts BPI France	2 022	1 773
Contrat de Liquidité - Espèces	62	104
Actions propres	130	162
<b>Total</b>	<b>2 280</b>	<b>2 094</b>

Plusieurs gage-espèces ont été conservés par le prêteur BPI France lors de la souscription d'emprunts, pour un montant total de 2 022 K€. Ces contrats de prêt ont été souscrits à des conditions normales de marché.

Un contrat de liquidité a été conclu au cours de l'exercice 2019/20 avec la société LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP. Ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 27 mars 2020. La signature de ce contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 400 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Les mouvements opérés sur le marché dégagent en fin d'exercice un disponible de trésorerie de 62 K€. Le contrat de liquidité comprend 87 063 actions pour une valeur brute de 130 K€ au 31 mars 2024.

⇒ **Principe Comptable – Autres immobilisations financières**

*Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers ou sur les emprunts. Ces cautions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition*

*Des provisions pour dépréciation sur ces différents éléments sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'inventaire de ces actifs ou du risque de leur recouvrement (pour les dépôts et les cautions).*

♦ **Note 5 - Stocks et encours**

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Stocks en valeur brute	28 321	36 710
Dépréciation	-9 713	-12 343
<b>Stocks en valeur nette</b>	<b>16 608</b>	<b>24 367</b>

⇒ **Principe Comptable – Stocks et encours**

*Les stocks sont composés d'accessoires et de boîtes de jeux valorisés au prix moyen pondéré (PMP). Le prix d'achat inclut les frais annexes.*

*Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :*

- *Le stock « SAV » (Service Après-Vente) est déprécié à 100%.*
- *A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le dernier prix de vente (sur les douze derniers mois) avec le PMP. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée si le prix de vente moyen sur les 12 derniers mois est inférieur au PMP moyen.*
- *Des dépréciations complémentaires peuvent être comptabilisées par la Direction, au cas par cas par ligne de produits ;*
- *Enfin, et en complément des deux approches ci-dessus, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.*

♦ **Note 6 - Créances clients et comptes rattachés**

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Clients et comptes rattachés	27 312	28 155
Clients douteux	446	446
Provision Risques et Clients Douteux	-2 875	-782
<b>Total Clients</b>	<b>24 883</b>	<b>27 819</b>

L'encours de créances clients remises en affacturage est de 988 K€ au 31 mars 2024 contre 1 359 K€ au 31 mars 2023.

Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

⇒ **Principe Comptable – Créances**

*Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.*

*Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement, après étude individuelle des dossiers. Le taux de provision des créances douteuses est de 100% du montant HT, ce poste étant constitué essentiellement de clients en Liquidation ou Règlement Judiciaire dont les perspectives de remboursement sont très faibles.*

♦ **Note 7 - Autres créances**

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs		11
Fournisseurs débiteurs		
Diverses créances	34	26
Editeur Coûts de Développement des jeux	182 611	146 476
Comptes courants filiales	38 833	35 001
Etat, TVA, CIR/CIJV	6 219	7 036
Provision pour Dépréciation		
<b>Sous total Créances Exploitation</b>	<b>227 697</b>	<b>188 550</b>
Créances sur Immobilisations cédées		
<b>Total Autres créances</b>	<b>227 697</b>	<b>188 550</b>

**Poste « Editeur Coûts de Développement des jeux »**

Il représente les dépenses engagées par NACON S.A., éditeur, au titre des développements des jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les contrats signés avec les studios stipulent en général le versement par l'éditeur au studio, au cours du développement du jeu, d'un minimum garanti ou de milestones forfaitaires basés sur des prévisions de ventes. En cas de dépassement des niveaux de ventes estimées, des royautés complémentaires peuvent être versées au studio.

Les avances versées par NACON S.A. au cours du développement des jeux sont reconnues au compte de résultat en fonction du rythme de commercialisation des jeux.

A la clôture de chaque exercice, pour chaque jeu, les recettes prévisionnelles font l'objet d'estimations par la Direction. Lorsque ces dernières sont inférieures au coût de développement du jeu supporté par Nacon, une dépréciation est pratiquée.

Le poste « Editeur Coûts de Développement des jeux » se décompose de la façon suivante :

	Valeur 31/03/2024	Valeur 31/03/2023
Jeux en cours de développement	119 163	97 619
Jeux commercialisés	63 448	48 857
<b>Total</b>	<b>182 611</b>	<b>146 476</b>

### Le poste « Comptes courants filiales »

Ce poste a augmenté suite aux différentes avances de trésorerie accordées aux filiales Ishtar, et Daedalic, selon des conventions de trésorerie signées avec chacune d'entre elles.

### Poste « Etat, Tva, CIR/CIJV »

#### Etat des échéances des créances

	Montant Brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Autres immobilisations financières	2 280	62		2 218
Créances Clients	27 757	27 757		
Personnel et comptes rattachés	21	21		
Sécurité sociale et Autres organismes	13	13		
Etat et autres collectivités				
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	1 315	1 315		
<i>Autres impôts et taxes</i>	4 904	4 904		
Editeur Coûts de développement des jeux	182 611	63 448	119 163	
Débiteurs Divers				
Groupe et Associés	38 833	89	38 744	
Charges constatées d'avance	2 838	2 838		
<b>Total</b>	<b>260 572</b>	<b>100 447</b>	<b>157 907</b>	<b>2 218</b>

#### ♦ Note 8 - Valeurs mobilières de placement

A la clôture du 31/03/2024, les comptes ne présentent plus de valeurs mobilières de placement.

♦ **Note 9 - Détail des charges constatées d'avance**

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Frais Généraux et Marchandises	384	426
Crédit-Bail	27	4
Frais engagés par l'éditeur sur les jeux	2 407	2 805
Autres Charges	20	16
<b>Total</b>	<b>2 838</b>	<b>3 251</b>

Les frais engagés par l'éditeur sur les jeux intègrent principalement les coûts de trailers des jeux.

⇒ **Principe Comptable – Charges constatées d'avance**

*Il s'agit de rattacher une charge ou une dépense au bon exercice en vertu du principe d'indépendance des exercices*

♦ **Note 10 - Capitaux propres**

- Tableau récapitulatif des mouvements du capital social et de la prime d'émission :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions		Augmentation de capital		Produit brut de l'augmentation de capital	Valeur nominale par action	Capital social après opération	Prix par action
		Nombre d'actions émises	Nombre cumulé d'actions en circulation	Capital social émis	Prime d'émission ou d'apport				
18/07/2019	Constitution (apport en numéraire)	10 000	10 000	10 000 €	-	10 000 €	1,00 €	10 000 €	1,00 €
01/10/2019	Apport partiel d'actif	65 087 988	65 097 988	65 087 988 €	-	65 087 988 €	1,00 €	65 097 988 €	1,00 €
28/02/2020	Augmentation de capital (offre au public)	18 181 819	83 279 807	18 181 819 €	81 818 185.50 €	100 000 004.50 €	1,00 €	83 279 807 €	5,50 €
26/03/2020	Augmentation de capital (option de surallocation)	1 629 112	84 908 919	1 629 112 €	7 331 004 €	8 960 116 €	1,00 €	84 908 919 €	5,50 €
07/09/2021	Augmentation de capital Plan AGA 2020	1 045 283	85 954 202	1 045 283 €	-	1 045 283.00 €	1.00 €	85 954 202 €	1.00 €
29/09/2021	Augmentation de capital - Big Ant	337 208	86 291 410	337 208 €	1 325 227.00 €	1 662 435.00 €	1.00 €	86 291 410 €	4.93 €
31/05/2022	Augmentation de capital Plan AGA	30 522	86 321 932	30 522 €	-	30 522.00 €	1.00 €	86 321 932 €	1.00 €
08/09/2022	Augmentation de capital Plan AGA 2021	157 241	86 479 173	157 241 €	-	157 241.00 €	1.00 €	86 479 173 €	1.00 €
29/09/2022	Augmentation de capital - Big Ant	400 234	86 879 407	400 234 €	1 544 102.77 €	1 944 336.77 €	1.00 €	86 879 407 €	4.85 €
29/11/2022	Augmentation de capital Plan AGA	56 892	86 936 299	56 892 €	-	56 892.00 €	1.00 €	86 936 299 €	1.00 €
07/09/2023	Augmentation de capital Plans AGA aristocratiques	175 157	87 111 456	175 157 €		175 157,00 €	1,00 €	87 111 456 €	1,00 €
18/09/2023	Augmentation de capital - Big Ant	696 956	87 808 412	696 956 €	375 659,29 €	1 072 615,29 €	1,00 €	87 808 412 €	1,54 €
27/10/2023	Augmentation de capital Plan Neopica	43 282	87 851 694	43 282 €	-	43 282,00 €	1.00 €	87 851 694 €	1.00 €

- Capital social

Le capital social est composé de 87 851 694 actions d'une valeur nominale de 1 €. Se référer au point 2.1.2.

- Primes d'émission et d'apports

En application des conditions de l'article 7.4 du traité d'apport du 1<sup>er</sup> octobre 2019, la différence positive entre l'actif réel et l'actif net estimé dans le traité d'apport partiel d'actifs (APA) a été inscrite au passif du bilan de la société NACON en prime d'apport pour un montant de 515 712.35 €.

Actif réel apporté : 65 603 700.35 €  
Actif net estimé dans l'APA : 65 087 988.00 €

- Reserves et report à nouveau  
Suite à l'affectation du résultat du 31/03/2023 et aux différentes attributions d'AGA, les « Autres réserves et report à nouveau » s'élèvent à 24 500 331.32 € au 31/03/2024.

- Réserve Spéciale indisponible  
Une réserve spéciale indisponible – actions gratuites a été constituée à hauteur de 4 523 181 €.

♦ **Note 11 - Variation des capitaux propres**

<b>Capitaux propres 31 mars 2023</b>	<b>208 712 482,35 €</b>
Augmentation du Capital 2023/2024	915 395,00 €
Augmentation de la Prime Emission 2022/2023	375 659,29 €
Réserve indisponible AGA	-218 439,00 €
Résultat net de l'exercice 2023/2024	5 282 059,68 €
<b>Capitaux propres 31 mars 2024</b>	<b>215 067 157,32 €</b>

♦ **Note 12 - Provisions pour risques et charges**

en milliers d'euros	31-mars-23	Dotations	Reprises	Provisions devenues sans objet	31-mars-24
Provision pour perte de change	161	69	161		69
Provision risque change Instruments dérivés	426		426		
Provision pour Contentieux Prop. Industrielle	3 030		3 030		
Provision pour Indemnité retraite	63	30			93
Provision sur retour produits défectueux	288	231	288		231
<b>Total</b>	<b>3 968</b>	<b>330</b>	<b>3 905</b>	<b>0</b>	<b>393</b>

- Provision pour risque de change  
Compte tenu de l'évolution sur la parité EUR / USD, les écarts de change présentent une moins-value latente de 69 K€ intégralement provisionnée, la provision de 161 K€ de l'an dernier ayant été reprise cette année.

- Provision pour risque sur instruments dérivés  
La société n'est pas engagée au 31 mars 2024 dans des produits dérivés.

⇒ **Principe Comptable – Gestion du risque de change**

*Les créances en devise sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Concernant le risque de change, la plupart des achats, notamment les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD et GBP principalement). Dans le cadre de la gestion du risque de change, la Société peut être amenée à souscrire des instruments financiers dérivés complexes. (cf ci-dessous).*

- Litiges de propriété industrielle

Plusieurs procédures pour contrefaçon sont en cours et impliquent des tribunaux en Allemagne et en France. Elles concernent notamment des brevets, ainsi que des produits qui ne sont plus aujourd'hui commercialisés par NACON.

Pour la partie française, les tribunaux ont reconnu pour partie les demandes de NACON en concluant à une absence de contrefaçon de brevet. NACON a décidé de faire valoir ses droits devant une instance supérieure pour le reste de ses prétentions non validées.

- Litiges de propriété intellectuelle

La Société était engagée dans d'autres procédures à l'encontre de certains de ses fournisseurs, ces litiges ont été solutionnés sur l'exercice 2023/24 :

- Un différend opposant NACON à un donneur de licence et portant sur l'opposition non justifiée de ce dernier à la sortie d'un jeu vidéo a été solutionné à l'amiable fin septembre 2023 permettant la réactivation du jeu sur le marché.
- Un litige opposant NACON SA en tant qu'éditeur à un studio de développement étranger portant sur de prétendus manquements dans le cadre de la relation contractuelle et de question de propriété intellectuelle, a été réglé par la signature d'un protocole transactionnel le 14 novembre 2023 sans impact négatif pour le groupe.

Une provision pour risques de 2M€ avait été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2023. Au regard de l'évolution de ces litiges, cette provision a été extournée au 31 mars 2024.

⇒ **Principe Comptable – Provisions pour risques et charges**

Engagement en matière de retraite : A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros. Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite volontaire des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

Hypothèses retenues	Mars-24	Mars-23
Taux d'actualisation	3,33%	3.70%
Turnover	11,63%	13.04%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
Cadres	6,09%	5,03%
Agents de maîtrise et employés	6,09%	5,03%

Autres provisions :

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Instruments dérivés : En l'absence de caractère de couverture démontré, les contrats d'instruments dérivés sont évalués à chaque clôture. Une provision pour risques est constituée en cas de perte probable.

♦ **Note 13 - Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit**

en milliers d'euros	mars-24	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	mars-23
Emprunts auprès des établissements de crédit	105 890	31 606	69 784	4 500	109 960
Concours bancaires courants	8 084	8084			-
Intérêts bancaires courus	48	48			
Financement Factor	-				-
Intérêts courus non échus sur emprunt	297	297			115
<b>Total</b>	<b>114 319</b>	<b>40 035</b>	<b>69 784</b>	<b>4 500</b>	<b>110 075</b>

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont tous amortissables. Cf note 19.1.3.3.

♦ **Note 14 - Dettes d'exploitation**

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Dettes fournisseurs	42 218	24 264
Dettes sociales	1 774	1 509
Dettes fiscales	298	274
<b>Total</b>	<b>44 290</b>	<b>26 047</b>

♦ **Note 15 - Autres dettes diverses**

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Clients, remises de fin d'année à accorder	1 404	2 164
Clients créditeurs	123	55
Compte courant Groupe	25 850	22 489
Dettes sur immobilisations	16 680	40 283
<b>Total</b>	<b>44 057</b>	<b>64 991</b>

Les dettes sur immobilisations contiennent notamment les dettes sur complément de prix octroyé lors de l'acquisition des studios Spiders SAS, Neopica, Passtech Games, Créa-Tures, Ishtar, Midgar et Daedalic.

♦ **Note 16 - Etat des échéances des dettes**

	Montant brut 03/2024	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	106 235	40 035	69 784	4 500
Concours bancaires courants	8 084			
Fournisseurs et comptes rattachés	42 218	42 218		
Personnel et comptes rattachés	832	832		
Sécurité sociale et Autres organismes	942	942		
Etat et autres collectivités				
<i>Impôt sur les sociétés</i>				
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	69	69		
<i>Autres impôts et taxes</i>	229	229		
Dettes sur immobilisations	16 680	3 303	13 377	
Créditeurs Divers	1 527	1 527		
Groupe et Associés	25 850	25 850		
Produits constatés d'avance	20	20		
<b>Total</b>	<b>202 686</b>	<b>115 025</b>	<b>83 161</b>	<b>4 500</b>

♦ **Note 17 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat**

Rubriques	Entreprises liées	Participations
<b>Actif immobilisé</b>		
Participations	112 324	
Créances rattachées à des participations	-	
<b>Actif circulant</b>		
Créances clients et comptes rattachés	7 527	
Autres créances	38 833	
<b>Dettes</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 602	
Dettes sur immobilisations financières	0	
Autres dettes	25 850	
<b>Résultat financier</b>		
Produits financiers	2 106	
Dividendes reçus des filiales	6 339	
Charges financières	866	
<b>Intégration fiscale</b>		
Crédit d'impôt CIR CIJV CIF	3 827	
Acomptes IS		

Les valeurs indiquées dans ce tableau correspondent aux valeurs brutes hors dépréciations éventuelles.

♦ **Note 18 - Détail des charges à payer**

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Intérêts courus auprès des Banques	297	115
Fournisseurs, factures non parvenues	8 009	2 389
Dettes sociales	1 085	931
Jetons de Présence	79	63
Taxes assises sur salaires	65	66
Dettes fiscales	263	245
Clients, remises de fin d'année à accorder	1 404	2 164
Intérêts Dettes Diverses	48	-
<b>Total</b>	<b>11 250</b>	<b>5 973</b>

**19.1.5.2 Notes complémentaires au compte de résultat**

♦ **Note 19 - Ventilation du chiffre d'affaires**

- Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
France	11 523	13 451
Export	95 201	84 808
<b>Total</b>	<b>106 724</b>	<b>98 259</b>

- Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Accessoires	27 045	31 254
Jeux physiques	12 358	13 174
Jeux digitaux	67 151	52 640
Autres	170	1 191
<b>Total</b>	<b>106 724</b>	<b>98 259</b>

**Principe Comptable – Chiffre d'affaires**

*Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.*

- *Vente de jeux retail et vente d'accessoires : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo et les accessoires est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que Nacon sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.*
- *Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consolateurs ou plateformes. Les montants garantis par les plateformes sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturées sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.*

♦ **Note 20 - Autres produits d'exploitation et reprises de provisions**

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Reprise sur provisions d'exploitation		
<i>Stocks</i>	12 343	12 204
<i>Actifs circulants</i>	352	295
Risques et charges	3 318	404
<b>Sous-total</b>	<b>16 013</b>	<b>12 903</b>
Produits divers d'exploitation		
<i>Transferts de charges</i>	465	131
<i>Autres produits d'exploitation</i>	403	1173
<b>Sous-total</b>	<b>868</b>	<b>1 304</b>
<b>Total</b>	<b>16 881</b>	<b>14 207</b>

Les transferts de charges correspondent essentiellement à la refacturation de frais envers les différentes filiales pour 250 K€.

♦ **Note 21 - Frais de Recherche & Développement**

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Dépôts brevets, marques et modèles	525	609

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par la société et sont comptabilisés en charges.

♦ **Note 22 - Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation**

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Immobilisations Incorporelles	329	231
Immobilisations corporelles	149	137
Stocks	9 713	12 343
Autres actifs circulants	2 445	352
Risques et charges	260	2293
<b>Total</b>	<b>12 896</b>	<b>15 356</b>

♦ **Note 23 - Résultat Financier**

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Dividendes reçus des filiales	6 339	3 436
Gains/Pertes de change	-1 260	85
Intérêts sur prêts versés aux filiales	-866	-181
Intérêts prêts reçus des filiales	2 106	1137
Intérêts reçus	123	28
Provision/reprise risque de change	92	-35
Provision/Reprise pour perte latente sur instruments dérivés	425	-422
Provisions ou Reprises sur titres Filiales		
Provisions sur actions propres	-24	6
Intérêts versés	-2 719	-906
<b>Total</b>	<b>4 217</b>	<b>3 148</b>

Les dividendes reçus des filiales correspondent aux dividendes reçus des filiales Nacon HK Ltd, BBI Belgique, SPIDERS et EKO Software.

♦ **Note 24 - Résultat exceptionnel**

• Détails des produits et charges exceptionnels

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
<b>Détail des charges exceptionnelles</b>		
Mali sur Actions propres	72	154
Autres charges exceptionnelles		105
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>259</b>
<b>Détail des produits exceptionnels</b>		
Cession des éléments d'actif immobilisé cédés	2	26
Autres produits exceptionnels	69	
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>26</b>

• Résultat exceptionnel par nature

en milliers d'euros	31-mars-24	31-mars-23
Résultat sur cession actions propres	-72	-154
Plus-value cession immobilisation corporelle	2	26
Autres	69	-105
<b>Total</b>	<b>-1</b>	<b>-233</b>

♦ **Note 25 - Impôts sur les bénéfices**

• Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en milliers d'euros	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Divers	Total
Résultat avant impôt	7 030	-2		<b>7 028</b>
Taux de droit commun 25.00 %	0	0	-1 746	-1 746
<b>Résultat après impôt</b>	<b>7 030</b>	<b>-2</b>	<b>-1 746</b>	<b>5 282</b>

La charge d'impôt de l'exercice correspond à la charge d'intégration fiscale pour 1 746 K€ (cf note 32)

• Situation fiscale différée et latente

Impôt dû sur :	31-mars-24	31-mars-23
Provisions réglementées		
Charges déduites fiscalement non encore comptabilisées		
<b>Total accroissements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impôt payé d'avance sur :		
Charges non déductibles temporairement (année suivante) :		
Participation des salariés		
Contribution sociale de solidarité	37	30
A déduire ultérieurement :		
Ecart de conversion passif		
Provision risque de change	69	161
Jetons de présence	100	80
Provision pour retraite	93	64
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés		
<b>Total allègements</b>	<b>299</b>	<b>335</b>

(au taux de droit commun 25.00 %)

### 19.1.5.3 Autres informations

#### ♦ Note 26 - Engagements hors bilan

- Garanties accordées

Engagements donnés	Bénéficiaire	mars-24	mars-23	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	CIC		250	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Banque Postale		341	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	CIC		206	Nantissement des titres Kylotonn SAS
Garantie bancaire	CIC	400	1 200	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	BPI	2 022	1 772	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts souscrits entre 2017 et 2024 (présentées en autres immobilisations financières au bilan)
Caution	Big Ant Holding Pty	4 641	6 786	Engagement donné de financer les earn out conformément au protocole d'acquisition signé par Big Ant Holding Pty pour l'acquisition du studio Big Ant

- Crédits documentaires import

Au 31 mars 2024, aucun crédit documentaire import n'a été mis en place.

- Gestion du risque de change

A la clôture du 31 mars 2024, la société n'est pas engagée dans des contrats de type « FX TARN/ Accumulateur ».

#### ⇒ Principe Comptable – Gestion du risque de change

*Les créances en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.*

*Concernant le risque de change, la plupart des achats, notamment les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD et GBP principalement). Dans le cadre de la gestion du risque de change, la Société peut être amenée à souscrire des instruments financiers dérivés complexes. (cf ci-dessous).*

- Gestion du risque de taux

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

- Covenants bancaires

Afin de financer les acquisitions de ses studios de développement Cyanide SA, Kylotonn SAS, Eko Software SAS et Spiders SAS, ainsi que les coûts de développement de son métier Edition, Bigben Interactive a obtenu plusieurs prêts remboursables sur 5 ans qui ont été transférés par le biais de l'apport partiel d'actif susmentionné à sa filiale NACON SA. Ces prêts contiennent les covenants suivants :

Covenants	Valeur cible	Statut
<b>Ratio de couverture des frais financiers</b> (EBITDA/Frais financiers)	> 6	Respecté
<b>Ratio de levier net</b> (Dettes financières / EBITDA)	< 2	Respecté

Tous les covenants sont respectés au 31 mars 2024.

♦ **Note 27 - Engagements de crédit-bail au 31 mars 2024**

en milliers d'euros	Terrain Lesquin	Matériel informatique	Véhicules	Total
<b>VALEUR DES CONTRATS</b>	1 837	79	356	2 272
<b>VALEUR ORIGINE</b>	1 390	74	334	1 798
<b>REDEVANCES PAYEES</b>				
Cumuls antérieurs	0	0	363	363
Exercice en cours	139	10	116	265
<b>REDEVANCES A PAYER</b>				
< 1 an	153	27	102	282
De 1 à 5 ans	755	42	136	933
> 5 ans	769			769
<b>Total</b>	<b>1 677</b>	<b>69</b>	<b>238</b>	<b>1 984</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>			2	2
<b>MONTANT CHARGES</b>	139	10	118	267

♦ **Note 28 - Actions gratuites**

Au cours de l'exercice 2023/24, le Conseil d'administration a attribué 2.946.252 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe, soit 880 bénéficiaires.

L'acquisition définitive des actions est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 2.946.252 actions attribuées, soit 2.946.252 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.

**Synthèse des plans d'actions en cours d'acquisition :**

Date d'attribution du plan (CA)	31/05/2021	08/09/2021	29/11/2021	25/04/2022	15/09/2022	18/09/2023
Période d'acquisition	3 ans	1 an / 3 ans				
Période de conservation	-	-	-	-	-	2 ans / -
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	228 937	208 462	38 958	289 263	809 309	2 946 252
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2024	228 937	170 770	38 010	283 907	681 102	2 480 923
Cours de l'action à la date d'attribution du plan	6,94	5,16	5,21	6,04	4,81	1,54

♦ **Note 29 - Rémunérations des dirigeants**

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2023/2024 à 1 007 K€.

en milliers d'euros	Avantages à court terme	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail
au 31 mars 2023	979	32	-
au 31 mars 2024	998	9	-

♦ **Note 30 - Transactions avec des parties liées.**

• Transactions avec ses dirigeants

Un contrat de travail est conclu entre la Société et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middenext.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020.

• Transactions entre entreprises liées

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre les entités du groupe NACON, ainsi qu'entre certaines entités du groupe NACON et certaines entités du groupe BIGBEN. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe consistent en :

A l'intérieur du groupe NACON :

- Des facturations de coûts de développement des studios du groupe à la société NACON SA : chaque studio développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu (généralement deux ans). Ces milestones sont payés par NACON SA aux studios.
- L'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK Ltd : NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque pour NACON SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnement ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA.
- des conventions de trésorerie sont en place entre Nacon et plusieurs de ses filiales. Ces conventions prévoient la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées

Avec le Groupe Bigben Interactive (maison-mère) :

- Une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben, à la Société NACON SA et à ses filiales, s'établissant à 3% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- de manière résiduelle, l'approvisionnement en produits audio par la société Bigben Interactive SA auprès de certaines filiales de NACON qui continuent à vendre de façon limitée d'autres produits du Groupe Bigben en sus des produits gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc. par la société Bigben Connected SAS auprès de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.). Ces ventes de produits audio et mobile représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2024 : 4,1 M€ soit 2,4% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON ;
- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par Bigben Interactive SA ou NACON SA, s'établissant à 25 167 € en faveur de Bigben Interactive SA et à 24 000 € en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 1 167 € par mois en faveur de Bigben Interactive SA) ;
- une refacturation trimestrielle de services administratifs fournis par Naccon SA à Bigben Logistics pour un montant de 18 250 € et à Bigben Connected pour un montant de 22 000 € ;
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par Bigben Interactive SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre Bigben Interactive et NACON; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées. Le montant de cette avance de trésorerie est de 19 209 K€ au 31 mars 2024 ;
- La filiale Bigben Espana refacture à la société Naccon Gaming Espana les services administratifs fournis par des salariés travaillant sur les deux sociétés ;
- La filiale Bigben HK Ltd de Hong Kong refacture à sa société Naccon HK Ltd les services administratifs fournis par quelques salariés travaillant sur les deux sociétés.

♦ **Note 31 - Effectif moyen de la période**

Personnel salarié	31-mars-24	31-mars-23
Cadres	118	95
Agents de Maîtrise	26	21
Employés	19	22
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>138</b>

♦ **Note 32 - Convention d'intégration fiscale**

La société NACON en qualité de Société Mère a opté le 15 juin 2020, pour le régime d'intégration fiscale applicable aux groupes de sociétés, en application des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option a pris effet à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2020. Les Sociétés Filiales sont des sociétés françaises, passibles de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. La Société Mère et les Sociétés Filiales sont des sociétés françaises, passibles de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Elles clôturent à ce jour leur exercice social le dernier jour du mois de mars de chaque année. Le capital de la Société Mère n'est pas détenu, directement ou indirectement, à 95 % ou plus, par une autre personne morale passible de l'impôt sur les sociétés en France.

Le capital des Sociétés Filiales est détenu à 95 % au moins, directement ou indirectement, par la Société Mère.

Le périmètre d'intégration fiscale est constitué par la Société Mère et les Sociétés Filiales membres du Groupe d'Intégration à savoir les sociétés :

- SAS Games.fr
- SAS CYANIDE
- SAS EKO SOFTWARE
- SAS KYLOTONN
- SAS SPIDERS
- SAS PASSTECH
- SAS ISHTAR à compter du 01/04/2022
- SAS MIDGAR à compter du 01/04/2022

Si la société Nacon était imposée séparément, le déficit fiscal s'élèverait à 2 031 655 €. Il existe un déficit reportable au niveau de l'intégration fiscale dans son ensemble pour 10 176 859 €.

Certaines sociétés filiales sont déficitaires. La société Nacon a choisi de matérialiser la réallocation aux filiales des économies d'impôts qu'elles ont transférées à leur mère dans le cadre de l'intégration fiscale (et non encore utilisées).

Ainsi NACON SA a enregistré une charge d'impôt vis-à-vis des filiales concernées pour 1,7 millions d'euros au 31 mars 2024 via un compte courant créditeur de même montant.

**Tableau des filiales et participations**

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Filiales (détenues à + de 50 %) en K€</b>										
Game's.fr S.A.S.	1 000	-370	100%	2 849	2 849			4 217	264	
Bigben Interactive Belgique	300	562	100%	2 897	2 897			5 729	914	900
Nacon HK Ltd – Hong-Kong	3 763	2 393	100%	117	117			30 859	1 894	1 839
Bigben Interactive GmbH – Allemagne	500	3 558	100%	500	500			11 280	405	
Bigben Interactive Italie	100	2 165	100%	100	100			7 001	251	
Nacon Gaming Espana SL	50	1 375	100%	0	0			4 184	41	
Kylotonn	405	3 089	100%	2 787	2 787	583		12 824	-1 578	
Cyanide	435	11 598	100%	22 874	22 874			6 080	-388	
Eko Software	65	1 804	100%	9 796	9 796			3 084	883	600
Nacon USA	426	3 058	100%	458	458	2 578		25 704	836	
Nacon Aus	0	-4	100%	0	0			1 835	50	
Spiders	10	1 640	100%	5 400	5 400			808	451	3 000
Neopica	20	809	100%	2 500	2 500			1 850	1	
Raceward	20	1 002	100%	719	719			4 820	1 062	
Big Ant Holding	250	-1 124	100%	0	0	30 504		0	-1 607	
Créa-Tures Studios	10	363	100%	3 627	3 627			975	-64	
Passtech Games	13	1 293	100%	2 718	2 718			572	-361	
Ishtar Games	16	365	100%	5 649	5 649	2 833		806	-403	
Midgar Studio	10	782	100%	11 249	11 249			256	157	
Daedalic	38	7 031	100%	49 027	49 027	2 116		14 797	-5 318	
Nacon Industrie	1	0	100%	1	1			0	0	
Nacon Tech	1	0	100%	1	1	128		0	0	